



PREFET DE L'HERAULT

Montpellier, le 17 janvier 2012

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

La préfecture de l'Hérault facilite l'accueil aux guichets des cartes grises qui reçoivent désormais uniquement sur rendez-vous

A compter du 6 février 2012, les usagers devront prendre directement un rendez-vous depuis le site internet de la préfecture www.herault.gouv.fr à la **rubrique cartes grises**, pour venir effectuer leurs démarches d'immatriculation à la préfecture.

La réception des usagers des cartes grises se fera donc uniquement le matin sur rendez-vous à compter de cette date.

Ils pourront choisir la date et leur horaire de passage et recevront une confirmation du rendez-vous par message électronique. Ils auront ainsi la certitude d'accomplir leurs formalités dans les meilleurs délais.

Il est précisé que tout dossier incomplet sera restitué sans avoir été instruit et que les agents des guichets dédiés aux rendez-vous ne pourront répondre aux demandes de renseignements.

Tous les renseignements nécessaires à la constitution d'un dossier complet sont disponibles sur www.herault.gouv.fr à la **rubrique cartes grises** ou sur les présentoirs dans le hall de la préfecture.

Contact presse : 04 67 61 61 25
communication@herault.pref.gouv.fr